

Première session ordinaire du Conseil d'administration

Rome, 10-11 février 2014

PROJETS SOUMIS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR APPROBATION

Point 6 de l'ordre du jour

Pour approbation



Distribution: GÉNÉRALE WFP/EB.1/2014/6-B/1

10 janvier 2014 ORIGINAL: ANGLAIS

INTERVENTIONS PROLONGÉES DE SECOURS ET DE REDRESSEMENT—HAÏTI 200618

Renforcer la préparation aux situations d'urgence et la résilience

Nombre de bénéficiaires	2 030 000 (total sur 3 ans)	
Durée du projet	3 ans (1 ^{er} avril 2014–31 mars 2017)	
Coût (dollars	ÉU.)	
Produits alimentaires et coûts connexes	53 492 594	
Espèces/bons et coûts connexes	29 873 848	
Développement et augmentation des capacités	4 697 950	
Coût total pour le PAM	118 561 950	

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site Web du PAM (http://executiveboard.wfp.org).

NOTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour approbation.

Le Secrétariat invite les membres du Conseil qui auraient des questions d'ordre technique à poser sur le présent document à contacter les fonctionnaires du PAM mentionnés ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil.

Directeur régional, M. M. Barreto Courriel: miguel.barreto@wfp.org

OMP*:

Directeur de pays: M. G. Heymell Courriel: george.heymell@wfp.org

Pour toute question relative à la disponibilité de la documentation destinée au Conseil d'administration, prière de contacter l'Unité des services de conférence (tél.: 066513-2645).



^{*} Bureau régional de Panama

RÉSUMÉ



Ces vingt dernières années, Haïti a été frappé par une série de crises politiques et de catastrophes naturelles. Le pays est exposé à des risques naturels récurrents, y compris de graves tempêtes tropicales entre les mois de juin et de novembre.

La présente intervention prolongée de secours et de redressement aidera le Gouvernement à sauver des vies, à reconstituer les moyens d'existence et à renforcer la résilience face aux chocs. Les activités seront concentrées dans les zones les plus exposées à l'insécurité alimentaire et aux catastrophes, et viendront en aide à 600 000 personnes en situation d'insécurité alimentaire grave.

Les objectifs visés sont les suivants:

- appuyer les interventions menées par le Gouvernement pour sauver des vies, répondre aux besoins alimentaires, et renforcer la consommation alimentaire et la diversité des régimes des populations les plus vulnérables et les plus exposées à l'insécurité alimentaire affectées par des catastrophes naturelles;
- renforcer la préparation du Gouvernement et sa capacité d'intervention en cas d'urgence;
- encourager le renforcement de la résilience pour faciliter le relèvement suite à des catastrophes naturelles, et atténuer leur impact;
- raiter la malnutrition aiguë chez les enfants de moins de 5 ans, les femmes enceintes et les mères allaitantes, et appuyer la bonne observance des thérapies prescrites aux personnes vivant avec le VIH et/ou souffrant de tuberculose;
- prévenir la malnutrition chronique et les carences en micronutriments en centrant les activités sur les 1 000 premiers jours de la vie; et
- élaborer un système de ciblage pour le dispositif national de protection sociale.

L'opération a été conçue en utilisant une approche participative qui fait intervenir les communautés affectées, le Gouvernement, les organismes des Nations Unies et les partenaires coopérants. Elle est conforme au Cadre stratégique et au Plan d'action intégrés des Nations Unies approuvés par le Gouvernement, ainsi qu'aux trois piliers de l'action du Gouvernement en matière de sécurité alimentaire et de nutrition – interventions liées à l'alimentation et à la protection sociale, investissements dans l'agriculture et renforcement des services sociaux de base et de la nutrition – et elle est conforme aux Objectifs stratégiques 1, 2, 3 et 4 et contribue aux objectifs du Millénaire pour le développement 1, 4, 5, 6 et 7.



PROJET DE DÉCISION*

Le Conseil approuve l'intervention prolongée de secours et de redressement Haïti 200618, "Renforcer la préparation aux situations d'urgence et la résilience" (WFP/EB.1/2014/6-B/1), qui est proposée.

^{*} Ceci est un projet de décision. Pour la décision finale adoptée par le Conseil, voir le document intitulé "Décisions et recommandations" publié à la fin de la session du Conseil.



-

ANALYSE DE LA SITUATION

Contexte

1. Avec un produit intérieur brut (PIB) par habitant de 1 034 dollars É.-U., Haïti est le pays le plus pauvre de la région, et celui qui présente les plus fortes inégalités économiques. Soixante-dix-huit pour cent de la population vit avec moins de 2 dollars par jour, et plus de 50 pour cent avec moins de 1 dollar par jour. Moins d'un quart des Haïtiens en âge de travailler ont un emploi stable.

- 2. Haïti se place au 161^e rang des 187 pays classés selon l'indice 2012 de développement humain établi par les Nations Unies, avec des indicateurs médiocres en matière d'alphabétisation, d'espérance de vie, de mortalité infantile et maternelle, et d'égalité hommes-femmes. Dans les zones rurales, 88 pour cent de la population vit en-dessous du seuil de pauvreté, et les services sociaux de base sont pratiquement inexistants.
- 3. Les crises politiques et les catastrophes naturelles récurrentes affectent l'économie du pays depuis deux décennies. Haïti est le pays le plus exposé aux risques liés au changement climatique¹; le déboisement excessif, l'érosion des sols et les inondations réduisent la production agricole, la productivité et les revenus. Le séisme de janvier 2010 a aggravé une situation sociale déjà problématique. En 2012, un épisode de sécheresse, la tempête tropicale Isaac et le cyclone Sandy ont touché plus de 1,5 million de personnes.
- 4. Le PIB agricole a chuté de 4 pour cent en l'espace de 10 ans. L'agriculture contribue pour 25 pour cent au PIB et emploie 50 pour cent de la main-d'œuvre nationale, 66 pour cent de la main-d'œuvre rurale, et représente 75 pour cent des emplois à faible rémunération. L'utilisation de technologies agricoles dépassées se traduit par de faibles revenus, contribue à la dégradation des terres et aggrave la vulnérabilité face aux catastrophes naturelles. Haïti importe plus de la moitié de ses besoins en nourriture.

Situation en matière de sécurité alimentaire et de nutrition

- 5. En 2012, 44,5 pour cent de la population était sous-alimentée, situant Haïti au 89^e rang des 92 pays pour lesquels on dispose de données en la matière.
- 6. Sur les 3 millions de personnes exposées à l'insécurité alimentaire en août 2013, 600 000 étaient en situation d'insécurité alimentaire grave et consacraient 70 pour cent des dépenses de leur ménage à l'alimentation. Par rapport à 2012, le nombre de personnes exposées à l'insécurité alimentaire a reculé, grâce à l'action des pouvoirs publics et de la communauté internationale qui a permis le relèvement de l'agriculture au printemps 2013, avec des prix des produits alimentaires en baisse sur les marchés locaux.
- 7. À l'heure actuelle, 21,9 pour cent des enfants souffrent de malnutrition chronique, et le taux de malnutrition aiguë globale est de 5,1 pour cent. Les taux de malnutrition ont reculé grâce à de vastes initiatives en matière de traitement, de prévention et de changement comportemental mises en œuvre par le PAM, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et d'autres acteurs, avec le soutien du Ministère de la santé publique et de la population; néanmoins, la majeure partie des Haïtiens continuent de souffrir d'insécurité alimentaire et nutritionnelle.

¹ Maplecroft's Climate Change and Environmental Risk Atlas 2012. Selon l'index de la vulnérabilité au changement climatique de l'édition 2012 Maplecroft's, 30 pays sont classés à "risque extrême".



POLITIQUES, CAPACITÉS ET ACTIONS DU GOUVERNEMENT ET D'AUTRES INTERVENANTS

Politiques, capacités et actions du Gouvernement

- 8. En 2012, le Gouvernement a lancé sa stratégie de développement "5 E" qui comporte des interventions axées sur l'alimentation et la protection sociale, des investissements dans le secteur agricole et des améliorations au niveau des services sociaux de base et de la nutrition. Le Gouvernement s'emploie à élargir l'assistance sociale et prévoir de consolider ses programmes d'assistance sociale dans le cadre du Ministère des affaires sociales et du travail.
- 9. La Coordination nationale de la sécurité alimentaire du Ministère de l'agriculture, des ressources naturelles et du développement rural est chargée de fournir aux décideurs des informations relatives à la faim, à la malnutrition et à la vulnérabilité. Une politique nationale d'achats de produits alimentaires appuie les investissements dans l'agriculture locale.
- 10. Le Ministère de la santé publique et de la population s'est engagé à mettre en œuvre les recommandations de 2005 de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) visant à réduire les taux de morbidité et de mortalité imputables à la malnutrition. Le protocole national relatif à la gestion de la malnutrition aiguë, fondé sur les recommandations de l'OMS, est appliqué par le biais des centres de soins du Ministère de la santé publique et de la population, de l'UNICEF, du PAM et d'autres intervenants.
- 11. Sous la houlette du Ministère de l'intérieur, le Système national pour la gestion des risques et des catastrophes et sa Direction de la protection civile ont élaboré un plan de secours exhaustif et des exercices de simulation sont conduits au niveau national et départemental. Les capacités opérationnelles demeurent insuffisantes, et en cas de catastrophe de grande ampleur, le soutien de partenaires extérieurs est souvent nécessaire sur le plan de la logistique et de l'approvisionnement.
- 12. Parmi les problèmes rencontrés, on relève le manque de critères de vulnérabilité convenus au niveau national, l'absence d'une méthode permettant de mesurer la vulnérabilité et d'une base de données socioéconomiques nationale qui répertorie les ménages de manière systématique.

Politiques, capacités et actions des autres principaux intervenants

- 13. L'UNICEF fournit un appui institutionnel au département de la nutrition du Ministère de la santé publique et de la population, et avec l'aide du PAM il s'attaquera à la malnutrition aiguë grave et modérée dans les mêmes zones géographiques.
- 14. Haïti est un pays pilote pour le groupe des Champions politiques pour la résilience aux catastrophes (*Political Champions for Disaster Resilience*); le PAM, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le Fonds international de développement agricole (FIDA) conjuguent leurs efforts dans le domaine de l'aménagement des bassins versants dans les zones sujettes aux catastrophes.

Coordination

15. La coordination est assurée par les équipes chargées de l'aide humanitaire et l'équipe de pays des Nations Unies, et un plan de coordination de la transition appuie les structures nationales de coordination.



16. Le Plan d'action humanitaire renforce la préparation et la capacité d'intervention en cas d'urgence et assure la coordination de l'assistance humanitaire pendant les crises. La coordination des organismes des Nations Unies et des organisations non gouvernementales (ONG) se fait principalement par le biais des structures gouvernementales, notamment le Système national pour la gestion des risques et des catastrophes, ainsi que grâce à des mécanismes de coordination de l'aide convenus par le Gouvernement et les partenaires internationaux.

- 17. Le Groupe technique pour la sécurité alimentaire et la nutrition est chargé de coordonner la diffusion des informations de la Coordination nationale de la sécurité alimentaire et de servir d'instance pour la coordination des parties prenantes. Les recommandations du Groupe technique seront prises en compte par le Ministère de l'agriculture, des ressources naturelles et du développement rural à l'heure de prendre des décisions.
- 18. Haïti est membre du mouvement Renforcer la nutrition qui consolide la coordination des interventions liées à la nutrition auprès des intervenants nationaux et internationaux et s'attache à élargir l'accès à l'assistance technique.

OBJECTIFS DE L'AIDE DU PAM

- 19. L'intervention prolongée de secours et de redressement (IPSR) 200618 est conforme aux Objectifs stratégiques 1, 2, 3 et 4 du PAM² et contribue aux objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) 1, 4, 5, 6 et 7³. Les objectifs de l'IPSR sont les suivants:
 - appuyer les interventions menées par le Gouvernement pour sauver des vies, répondre aux besoins alimentaires et renforcer la consommation alimentaire et la diversité des régimes des populations les plus vulnérables et exposées à l'insécurité alimentaire ainsi que celles touchées par des catastrophes naturelles (Objectif stratégique 1);
 - renforcer la préparation du Gouvernement et sa capacité d'intervention en cas d'urgence (Objectif stratégique 1);
 - ➤ encourager le renforcement de la résilience et la création d'avoirs pour faciliter le relèvement suite aux catastrophes naturelles et l'atténuation de leur impact (Objectifs stratégiques 2 et 3);
 - raiter la malnutrition aiguë chez les enfants de moins de 5 ans, les femmes enceintes et les mères allaitantes, et appuyer la bonne observance des traitements antirétroviraux et le bon déroulement des programmes de traitement de brève durée sous surveillance directe (Objectif stratégique 4);

³ OMD 1 – Éliminer l'extrême pauvreté et la faim; OMD 4 – Réduire la mortalité infantile; OMD 5 – Améliorer la santé maternelle; OMD 6 – Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies; et OMD 7 – Préserver l'environnement.



.

² Plan stratégique du PAM pour 2014–2017. Objectif stratégique 1 – Sauver des vies et préserver les moyens d'existence dans les situations d'urgence; Objectif stratégique 2 – Soutenir ou rétablir la sécurité alimentaire et la nutrition et créer ou reconstituer les moyens d'existence dans des milieux fragiles et à la suite de situations d'urgence; Objectif stratégique 3 – Réduire les risques et mettre les personnes, les communautés et les pays à même de couvrir leurs besoins alimentaires et nutritionnels; et Objectif stratégique 4 – Réduire la dénutrition et rompre le cycle intergénérationnel de la faim.

prévenir la malnutrition chronique et les carences en micronutriments en concentrant les activités sur les 1 000 premiers jours de la vie (Objectif stratégique 4); et

➤ aider les personnes les plus exposées à l'insécurité alimentaire en élaborant un système de ciblage pour le dispositif national de protection sociale (Objectif stratégique 3).

STRATÉGIE D'INTERVENTION DU PAM

Nature et efficacité de l'assistance apportée à ce jour en matière de sécurité alimentaire

- 20. Les projets du PAM sont planifiés en consultation avec le Gouvernement et sont conformes aux plans nationaux. Le séisme de 2010 a entraîné une nette augmentation des besoins.
- 21. En plus d'effectuer des transferts inconditionnels en réponse aux situations d'urgence, le PAM a apporté un soutien dans les secteurs de l'alimentation scolaire, l'assistance aux personnes vivant avec le VIH et/ou la tuberculose, la nutrition maternelle et infantile, ainsi qu'une Assistance alimentaire pour la création d'avoirs (ACA). Le Programme appuie également le renforcement des capacités des homologues gouvernementaux et non-gouvernementaux et travaille avec les partenaires de la Direction de la protection civile et des ONG en prévision de la saison des cyclones.
- 22. Les transferts monétaires effectués dernièrement au titre des activités ACA ont stimulé les commerces et les marchés des zones rurales, amélioré l'accès des bénéficiaires à la nourriture, aidé les personnes à rembourser les prêts accordés pour l'achat de produits alimentaires, et renforcé l'accès aux services sociaux de base.
- 23. Le PAM collabore avec des institutions publiques, des organismes des Nations Unies et des instances locales. Selon l'évaluation du portefeuille d'activités du PAM en Haïti pour la période 2005–2010, "la planification et la mise en œuvre des activités assurées par le PAM étaient généralement en harmonie avec les politiques et priorités globales du Gouvernement haïtien, grâce notamment aux améliorations récemment apportées aux dispositifs de coordination dans des secteurs tels que les activités Vivres et Espèces contre travail et la nutrition"⁴.

Grandes lignes de la stratégie

- 24. L'IPSR est pleinement conforme au Cadre stratégique intégré et au Plan d'action des Nations Unies approuvés par le Gouvernement.
- 25. Le PAM pré-positionnera des stocks à Port-au-Prince, à Jacmel, aux Gonaïves et à Cap Haïtien là où il existe des possibilités d'entreposage et où des véhicules tout-terrain et des ressources connexes sont disponibles afin de d'apporter un secours immédiat à la suite de catastrophes naturelles, en collaboration avec la Croix-Rouge haïtienne et d'autres ONG partenaires.
- 26. Des biscuits à haute teneur énergétique seront fournis les deux premiers jours aux personnes hébergées dans des abris temporaires; des transferts inconditionnels seront alloués pendant un mois à la suite d'une catastrophe. Le PAM peut également élargir son programme de nutrition aux groupes vulnérables et mettre en œuvre des activités ACA le cas échéant.

-



⁴ WFP/EB.2/2011/6-C, paragraphe 6.

27. La composante relèvement permettra de renforcer l'accès des populations vulnérables aux vivres, d'éviter la dégradation des avoirs et de limiter le recours aux mécanismes de survie préjudiciables. Les transferts monétaires au titre des activités ACA⁵ se verront accorder la priorité, particulièrement pendant la saison des cyclones⁶, afin de réparer et de remettre sur pied les infrastructures de production et de protéger les bassins versants. Ces activités amélioreront à moyen terme la sécurité alimentaire des ménages affectés et renforceront les compétences des agriculteurs ruraux pauvres. De concert avec les partenaires coopérants et les structures gouvernementales locales, les communautés contribueront à sélectionner les avoirs à remettre en état. Le Ministère de l'agriculture, des ressources naturelles et du développement rural, la FAO, les ONG et les organisations à assises communautaires œuvreront en partenariat pour fournir l'expertise technique complémentaire et améliorer les effets directs des activités.

- 28. Le PAM a conjugué ses forces avec la Cooperative for Assistance and Relief Everywhere (CARE) et Action contre la faim (ACF) pour aider le Gouvernement à élaborer un programme pluriannuel visant à mettre en place un dispositif de protection sociale et à renforcer les capacités à prévenir la dénutrition infantile. Ce programme:
 - ➢ établira une méthode de ciblage de la vulnérabilité accompagnée d'une base de données susceptible d'être utilisée également par d'autres programmes gouvernementaux d'aide sociale ou de développement;
 - élaborera un dispositif de protection sociale géré par le Gouvernement utilisant des bons d'alimentation, qui comprend des moyens supplémentaires mobilisables en cas d'urgence et encourage la consommation de denrées alimentaires produites localement; et
 - > s'attachera à faire reculer la dénutrition infantile dans les communautés ciblées en axant ses activités sur les 1 000 premiers jours de la vie.
- 29. Le PAM conduira l'analyse de la vulnérabilité en vue du ciblage. Une méthode d'évaluation de la vulnérabilité faisant appel à l'examen indirect des moyens d'existence pour générer une base de données socioéconomiques sera élaborée et institutionnalisée au sein du Ministère des affaires sociales et du travail⁷. La pertinence du système sera testée dans différentes municipalités.
- 30. En coordination avec l'UNICEF, un programme de supplémentation alimentaire ciblée sera mis en place pour traiter les cas de malnutrition aiguë modérée chez les enfants de moins de 5 ans, les femmes enceintes et les mères allaitantes. Conformément au protocole national, les personnes en situation d'insécurité alimentaire sous traitement antirétroviral ou sous traitement antituberculeux de brève durée sous surveillance directe recevront une ration familiale pour encourager l'observance du traitement.

⁷ L'examen indirect des moyens d'existence utilisera des informations sur les caractéristiques des ménages ou des individus pour estimer les besoins; il prend en compte le caractère multidimensionnel des risques et de la résilience dans la mesure de la vulnérabilité. Voir http://elibrary.worldbank.org/content/book/9780821333136.



_

⁵ La préférence va aux transferts monétaires mais ils pourraient être remplacés par des transferts alimentaires si les évaluations du marché le justifient.

⁶ Le Groupe technique sur la sécurité alimentaire et la nutrition et le Plan d'urgence national de la protection civile cautionnent les activités à fort coefficient de main-d'œuvre à la suite de chocs; le Groupe technique appuie également ces activités pendant la période de soudure afin de répondre aux besoins des personnes en situation d'insécurité alimentaire grave.

31. Dans le cadre des activités axées sur les 1 000 premiers jours de la vie, des rations supplémentaires seront fournies aux enfants de 6 à 23 mois, aux femmes enceintes et aux mères allaitantes dans les municipalités particulièrement vulnérables considérées comme prioritaires par le Ministère de la santé publique et de la population et d'autres parties prenantes.

- 32. En outre, les ménages des municipalités sélectionnées dont l'un des membres est une femme enceinte ou un enfant de moins de 2 ans recevront des communications relatives aux changements sociaux et comportementaux favorisant la santé, l'hygiène et les bonnes pratiques nutritionnelles. Les services sanitaires et nutritionnels de ces municipalités seront améliorés, et les compétences des dirigeants locaux et des prestataires de services de santé communautaires seront renforcées.
- 33. L'IPSR étoffera les capacités de la Coordination nationale de la sécurité alimentaire et de l'Institut haïtien de statistique et d'informatique en vue de rassembler et diffuser les informations concernant les alertes précoces. Le PAM, la FAO et le Réseau de Systèmes d'alerte rapide aux risques de famine encourageront l'emploi d'analyses normalisées de la sécurité alimentaire et nutritionnelle utilisant le Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire (IPC).
- 34. Les activités destinées à promouvoir l'égalité entre les sexes sont intégrées à chaque composante de l'IPSR, depuis la planification au niveau national à la participation aux prises de décisions au niveau des ménages. L'IPSR sera mise en œuvre en collaboration avec des programmes de lutte contre les violences à caractère sexiste.
- 35. L'IPSR est conforme aux priorités du Plan d'action humanitaire et de l'équipe de pays des Nations Unies visant à appuyer la résilience au niveau national et à celui des ménages en reconstituant les avoirs communautaires, en élargissant l'accès aux terres agricoles et en les protégeant, en encourageant la résilience nationale par un soutien aux capacités du programme national de protection sociale, et enfin en apportant un concours à la Direction de la protection civile pour la préparation aux situations d'urgence et l'organisation des secours.

Stratégie de transfert des responsabilités

- 36. Conformément au dispositif de coordination de la transition de la phase humanitaire des Nations Unies et du Gouvernement, le PAM commencera à transférer ses capacités de préparation et d'intervention en cas d'urgence à ses interlocuteurs de la contrepartie nationale.
- 37. Des partenariats renforcés et des modules de formation communautaire sur les avoirs à reconstituer ou créer permettront d'améliorer la durabilité et la gestion.
- 38. Le PAM et ses partenaires collaboreront avec le Ministère des affaires sociales et du travail à l'élaboration de plans visant à élargir le système de ciblage de la protection sociale au niveau national et à la définition des besoins en matière de renforcement des capacités.
- 39. La formation nutritionnelle ciblera le personnel médical aux niveaux national, départemental et municipal.
- 40. L'assistance technique et le financement de la Coordination nationale de la sécurité alimentaire sont conformes à son plan d'action, lui permettant de lancer des alertes précoces, d'évaluer et d'analyser plus efficacement la sécurité alimentaire.



BÉNÉFICIAIRES ET CIBLAGE

41. Le PAM prévoit de venir en aide à 300 000 personnes chaque année dans le cadre de ses activités de secours. Le ciblage est établi à partir des résultats d'évaluations d'urgence réalisées par la Direction de la protection civile, avec la participation des autorités municipales, de la société civile et des partenaires coopérants. Des évaluations rapides des besoins conduites par la Coordination nationale de la sécurité alimentaire permettront de définir avec plus de précision les zones et les bénéficiaires à cibler.

- 42. À ces secours s'ajoutent les activités en cours dans le domaine de l'alimentation scolaire, les interventions nutritionnelles, la distribution de rations familiales en lien avec les activités nutritionnelles et les activités ACA. L'assistance du PAM viendra compléter les programmes de filets de sécurité du Gouvernement pour les plus vulnérables.
- 43. Une supplémentation alimentaire ciblée destinée à traiter la malnutrition aiguë modérée, conforme au protocole national du Ministère de la santé publique et de la population et à la stratégie de l'UNICEF concernant la malnutrition aiguë grave, sera fournie aux membres des communautés le plus gravement touchées par l'insécurité alimentaire. Des rations seront distribuées pendant trois mois en moyenne. Les soignants et les prestataires de services de santé œuvrant dans les communautés recevront une formation qui leur permettra d'orienter vers les centres de soins les enfants de moins de 5 ans présentant des symptômes de malnutrition aiguë grave ou modérée.
- 44. Afin de prévenir la malnutrition chronique et les carences en micronutriments, l'approche axée sur les 1 000 premiers jours de la vie sera appliquée dans les communautés le plus exposées à l'insécurité alimentaire. La distribution de rations individuelles contribuera à prévenir le retard de croissance intra-utérin et l'insuffisance pondérale à la naissance liés aux carences en micronutriments et en macronutriments chez la mère, et à assurer un apport suffisant en calories et en micronutriments pendant la période critique de 18 mois pendant laquelle les nourrissons passent de l'allaitement à une alimentation solide.
- 45. Afin de prévenir le partage des rations, les femmes enceintes et les mères allaitantes recevront également des rations familiales, à condition que les membres de leur ménage participent aux activités de communication en matière de changement social et comportemental. Des critères de ciblage supplémentaires ou des approches saisonnières seront envisagés en coordination avec les partenaires.
- 46. Les activités ACA cibleront les ménages pauvres, principalement ruraux, touchés par des chocs, afin de rétablir leurs moyens d'existence et de renforcer leur résilience.
- 47. Le PAM travaillera avec le Gouvernement, en collaboration avec la Banque mondiale et l'UNICEF, pour élaborer une méthode indirecte d'évaluation de la vulnérabilité en vue de générer une base de données socioéconomiques à l'intention du Ministère des affaires sociales et du travail, en lien avec la Coordination nationale de la sécurité alimentaire et l'Institut haïtien de statistique et d'informatique.
- 48. Le ciblage géographique des activités s'appuie sur les cartes de la vulnérabilité et les évaluations de la sécurité alimentaire de la Coordination nationale de la sécurité alimentaire, y compris le Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire. Bien qu'il soit prévu de mettre en œuvre l'IPSR 200618 dans sept des dix départements d'Haïti, l'assistance pourrait devoir être réorientée si d'autres zones du pays étaient frappées par des cyclones. Le ciblage complète celui effectué au titre du projet de développement 200150 lancé par le PAM pour appuyer l'alimentation scolaire, ainsi que les activités du Gouvernement et des partenaires.



49. Les activités de relèvement font suite aux secours d'urgence dans les zones touchées par des chocs et là où les ménages sont exposés à de graves difficultés saisonnières. Le portefeuille d'activités du PAM en Haïti est conçu de façon à garantir que les vulnérabilités liées à la sécurité alimentaire et à la nutrition sont traitées de manière exhaustive et complémentaire.

TABLEAU 1: BÉNÉFICIAIRES PAR ACTIVITÉ ET PAR AN				
ACTIVITÉ	Garçons/ hommes	Filles/ femmes	Total	
Transferts inconditionnels/vivres – intervention immédiate	145 000	155 000	300 000	
Transferts inconditionnels/vivres – intervention de secours ⁸	145 000	155 000	300 000	
Nutrition/traitement de la malnutrition aiguë modérée Enfants de 6 à 59 mois	12 000	12 000	24 000	
Nutrition/traitement de la malnutrition aiguë modérée Femmes enceintes et mères allaitantes		1 000	1 000	
Prévention lors des 1 000 premiers jours de la vie Enfants de 6 à 23 mois	27 000	28 000	55 000	
Prévention lors des 1 000 premiers jours de la vie Femmes enceintes et mères allaitantes		43 000	43 000	
Rations familiales à visée préventive9	220 000	270 000	490 000	
Assistance aux ménages dans lesquels des personnes vivent avec le VIH/la tuberculose	29 000	31 000	60 000	
ACA/espèces ¹⁰	109 000	116 000	225 000	
TOTAL – moyenne annuelle			770 000 ¹¹	
TOTAL CUMULÉ			2 030 00012	

-

¹² Estimation du nombre total cumulé des bénéficiaires sur trois ans, compte tenu des divers chevauchements (bénéficiaires aidés pendant plus d'un an et recoupements entre activités).



⁸ Les bénéficiaires pris en charge au titre de l'intervention immédiate sont les mêmes que ceux concernés par l'intervention de secours. Dans le cadre de l'intervention immédiate, des biscuits à haute teneur énergétique sont fournis, tandis que dans le cadre de l'intervention de secours, ce sont des rations qui sont distribuées, de manière inconditionnelle.

⁹ Au total, 98 000 ménages – soit 490 000 personnes si l'on considère qu'une famille compte en moyenne 5 membres – bénéficieront d'interventions nutritionnelles menées à titre préventif. Les enfants et les femmes ciblés par ces interventions recevront également des compléments alimentaires distribués avec des rations familiales.

¹⁰ Chaque année, 45 000 personnes actives bénéficieront de transferts monétaires.

¹¹ Le chiffre annuel tient compte d'un chevauchement de 30 pour cent entre les activités. On estime que 80 pour cent des bénéficiaires se trouveront en milieu rural.

CONSIDÉRATIONS D'ORDRE NUTRITIONNEL ET RATIONS/VALEUR DES TRANSFERTS MONÉTAIRES ET DES BONS

TABLE	TABLEAU 2: RATIONS ALIMENTAIRES/TRANSFERTS, PAR ACTIVITÉ (g/personne/jour)				ır)				
	Interven- tion immédiate (biscuits à haute teneur énergé- tique)	Interven- tion de secours (transferts incondi- tionnels de vivres)	Nutrition/ traitement de la malnutrition aiguë modérée Enfants de 6 à 59 mois	Nutrition/ traitement de la malnutrition aiguë modérée Femmes enceintes et mères allaitantes	Ration familiale à titre préventif	Préven- tion Enfants de 6 à 59 mois	Préven- tion Femmes enceintes et mères allaitantes	Assistance aux ménages de personnes vivant avec le VIH/la tuberculose	ACA/ espèces
Céréales	_	300	_	_	100	_	ı	300	-
Légumes secs	-	50	-	_	30	_	-	50	-
Huile végétale enrichie	_	25	_	20	15	-	30	25	-
Sel iodé	-	5	-	-	-	-	-	5	-
Sucre	-	-	_	15	-	_	_	_	-
Biscuits à haute teneur énergétique	100	-	-	-	-	-	-	-	-
Mélange maïs-soja enrichi (CSB+)	_	-	-	200	-	-	200	-	1
Mélange maïs-soja enrichi et amélioré (CSB++)	-	-	200	-	-	100	-	-	-
Espèces (dollars/ personne/mois)									22
TOTAL	100	380	200	235	145	100	230	380	22
Total kcal/jour	450	1 415	787	929	575	394	1 017	1 415	-
% kcal d'origine protéique	10,7	13,3	16,6	13,2	12,7	16,6	12	13,3	_
% kcal d'origine lipidique	30	18,8	23,2	35,0	26,1	23,2	40,8	18,8	_
Nombre de jours d'alimentation par an (ou par mois)	2	30	90	90	De 90 à 545	De 90 à 545	Jusqu'à 365	365	24

- 50. Les rations sont conformes aux directives nutritionnelles du PAM et aux habitudes alimentaires des Haïtiens. Les bénéficiaires des transferts de vivres inconditionnels recevront une ration alimentaire couvrant 70 pour cent des besoins caloriques quotidiens.
- 51. Le PAM appliquera les directives du protocole national pour le traitement de la malnutrition aiguë modérée.



52. La valeur des transferts monétaires effectués dans le cadre des activités ACA a été établie compte tenu du salaire minimum journalier fixé par le Gouvernement, soit 4,5 dollars, conformément aux dispositions du manuel du Ministère de l'agriculture, des ressources naturelles et du développement rural; la durée maximale est de 24 jours par mois, ce qui représente un montant total de 108 dollars, correspondant à 75 pour cent des dépenses alimentaires des ménages.

TABLEAU 3: TOTAL DES BESOINS EN PRODUITS ALIMENTAIRES/ ESPÈCES ET BONS, PAR ACTIVITÉ <i>(en tonnes)</i>									
	Interven- tion immédiate (biscuits à haute teneur énergé- tique)	Interven- tion de secours (transferts incondi- tionnels)	Nutrition/ traitement de la malnutrition aiguë modérée Enfants de 6 à 59 mois, femmes enceintes et mères allaitantes	Ration familiale à titre préventif	Prévention Enfants de 6 à 23 mois	Prévention Femmes enceintes et mères allaitantes	Assistance aux ménages des personnes vivant avec le VIH/la tuberculose	ACA/espè ces	Total
Céréales	_	8 100	-	4 953	_	_	19 440	_	32 493
Légumes secs	_	1 350	_	1 482	_	_	3 240	_	6 072
Huile végétale enrichie	_	675	8	750	-	632	1 620	_	3 685
Sel iodé	_	135	_	2	_	_	324	-	461
Sucre	-	-	8	_	-	-	-	-	8
Biscuits à haute teneur énergétique	360	-	-	-	-	-	-	_	360
CSB+	-	-	124	_	-	4 215	-	-	4 339
CSB++	_	_	1 995	-	2 765	_	_	_	4 760
Total, produits alimentaires	360	10 260	2 135	7 187	2 765	4 847	24 624	-	52 178
Espèces (en dollars)	_	-	-	-	-	-	-	25 328 160	-

DISPOSITIF D'EXÉCUTION

Participation

- 53. Toutes les activités du PAM sont conçues en concertation avec des groupes de travail sectoriels, des parties prenantes locales, les ministères concernés, des organisations communautaires et des groupes de bénéficiaires.
- 54. Le PAM conduira des évaluations techniques participatives avec les communautés les plus exposées, les organisations communautaires et les autorités locales pertinentes afin de déterminer quels avoirs créer. Les groupes locaux seront formés à la mise en œuvre d'un système de ciblage transparent destiné à présélectionner les ménages vulnérables.



55. Les activités axées sur les 1 000 premiers jours de la vie mettront l'accent sur les compétences en matière de soins aux enfants, l'approfondissement des connaissances relatives à la santé et à la nutrition au niveau des communautés, le renforcement des liens entre les ménages et le système de services de santé, et l'amélioration de la qualité des services de santé et de nutrition.

Partenaires et capacités

- 56. Le PAM continuera à appuyer la Direction de la protection civile dans les domaines de la gestion de l'information, de la logistique et des télécommunications d'urgence, et il coordonnera son travail avec celui d'autres organismes et partenaires.
- 57. Le PAM continuera de renforcer la capacité du Gouvernement de procéder à l'analyse des besoins et au ciblage requis aux fins de la mise en place d'un filet de protection sociale intégré. Il poursuivra sa collaboration avec le Ministère des affaires sociales et du travail, la Coordination nationale de la sécurité alimentaire, CARE, ACF, les organismes des Nations Unies et la Banque mondiale afin de renforcer le programme national de filets de sécurité sociale.
- 58. Toutes les activités touchant la nutrition seront placées sous la supervision du Ministère de la santé publique et de la population. Les activités de communication relatives aux changements sociaux et comportementaux seront menées par CARE et ACF. La distribution des rations sera assurée par les partenaires coopérants locaux. Les interlocuteurs du Ministère de la santé publique et de la population pour les questions de nutrition au niveau départemental participeront à toutes les activités de coordination, de formation et de suivi. Les ONG locales seront les principaux partenaires du programme relatif au traitement antirétroviral et au traitement de brève durée sous surveillance directe.
- 59. Les transferts monétaires relevant des activités ACA seront effectués principalement par des ONG locales et des organisations communautaires, avec l'appui du Ministère de l'agriculture, des ressources naturelles et du développement rural et de la FAO. Les mesures visant à renforcer la résilience seront arrêtées en accord avec les parties prenantes pertinentes.

Achats

- 60. Le PAM travaille avec le Ministère de l'agriculture, des ressources naturelles et du développement rural en vue d'améliorer les débouchés commerciaux des petits agriculteurs, et il coopère avec le Gouvernement pour élaborer une stratégie nationale d'achats sur le plan local.
- 61. Afin d'atténuer les risques liés aux délais de livraison, notamment pendant la saison des cyclones, le PAM veillera à ce que les vivres soient achetés en temps voulu et à ce que les stocks soient régulièrement reconstitués.

Logistique

62. Les produits alimentaires achetés sur le plan international arriveront au port de Port-au-Prince. Les partenaires coopérants et les homologues gouvernementaux participeront à la formation consacrée à la gestion des vivres.



63. Le PAM dispose de ses propres véhicules 4X4 tout terrain. Ses camions sont utilisés pour les zones reculées difficiles d'accès, tandis que des transporteurs privés desservent les zones plus accessibles. Le PAM achemine les produits jusqu'aux sites de distribution, et les partenaires coopérants distribuent les vivres aux bénéficiaires sous la supervision du personnel chargé des programmes. En cas d'urgence, la communauté humanitaire et les autorités nationales peuvent utiliser les véhicules du PAM.

64. Tous les mouvements de produits alimentaires sont enregistrés dans le Système d'analyse et de gestion du mouvement des produits.

Modalités de transfert

65. Le PAM fait appel à des partenaires expérimentés en matière de transferts monétaires. Le prestataire de services ou le partenaire coopérant organise le transfert de fonds aux bénéficiaires. Les distributions d'espèces sont organisées en présence du partenaire coopérant et du PAM.

Articles non alimentaires

- 66. La poursuite du financement de l'achat d'articles non alimentaires, comme des outils ou des semences, sera fondamentale pour que des produits de qualité puissent être obtenus.
- 67. Afin de garantir le bon fonctionnement des télécommunications et des réseaux de données en cas de situation d'urgence, le PAM mettra la dernière main au réseau de radiocommunications qu'il a établi avec la Direction de la protection civile et en partenariat avec la Banque mondiale, le Commandement de la région militaire Sud des États-Unis (*United States Southern Command*) et le Programme des Nations Unies pour le développement.

SUIVI DE DE L'EXÉCUTION

- 68. Le cadre logique sera administré au moyen de l'outil de suivi et d'évaluation des bureaux de pays et conformément au Cadre de résultats stratégiques du PAM pour 2014-2017. Le nouveau Système intégré de gestion de la performance et des risques du PAM permettra de mesurer les progrès réalisés s'agissant des priorités de gestion, et d'assurer le suivi des risques et des mesures d'atténuation connexes.
- 69. Les indicateurs d'effets directs seront mesurés conformément aux dispositions institutionnelles relatives au suivi; les indicateurs de produits seront mesurés tous les mois. Le suivi du processus sera effectué par les responsables du PAM sur le terrain depuis les quatre bureaux auxiliaires¹³. Les activités menées par ACF, le PAM et CARE feront l'objet d'un suivi assuré conjointement, avec l'appui du projet d'assistance technique en matière d'alimentation et de nutrition.
- 70. Toutes les données concernant les produits seront recueillies par les partenaires coopérants et enregistrées dans la base de données du PAM pour le suivi et l'évaluation.
- 71. Le PAM assurera le suivi des activités Vivres et Espèces pour la création d'avoirs à trois niveaux: i) au niveau des participants, par le biais des chefs d'équipe et des superviseurs; ii) au niveau des partenaires coopérants, grâce à des communiqués journaliers et des rapports mensuels; et iii) au niveau des agents du PAM chargés du suivi sur site, au moyen de visites périodiques sur le terrain. La FAO appuiera le suivi technique des avoirs.

¹³ Les bureaux auxiliaires se trouvent à Cap-Haïtien, aux Gonaïves, à Jacmel et à Port-au-Prince.



72. Un rapport de suivi trimestriel sera communiqué aux partenaires coopérants. Une évaluation à mi-parcours est prévue pour la fin 2015.

GESTION DES RISQUES

- 73. Les principaux risques encourus par les opérations du PAM sont les catastrophes naturelles dont les effets sont atténués grâce au Plan de contingence national pour la saison cyclonique élaboré par le Gouvernement, conformément aux dispositions du Guide du PAM pour la préparation aux situations d'urgence et les interventions en cas de catastrophe et l'instabilité politique, qui est liée au report des élections et à d'éventuelles manifestations contre les prix élevés des produits alimentaires.
- 74. Une évaluation des risques est conduite chaque année et examinée lors des évaluations de la performance effectuées en milieu et en fin d'année. Les processus de planification en cours prévoient des mesures d'atténuation visant à faire face aux risques, y compris la possibilité de déclencher l'intervention de la hiérarchie si nécessaire.

Sécurité

- 75. Le PAM fait partie d'une mission intégrée qui contribue à maintenir la sécurité et la stabilité. Les conditions de sécurité sont demeurées relativement stables pendant toute l'année 2013, avec un recul des troubles civils et des délits majeurs.
- 76. L'ensemble des bureaux, des entrepôts et des véhicules du PAM respectent les normes minimales de sécurité opérationnelle et les normes minimales de sécurité en matière de télécommunications. Le PAM veille à ce que son personnel suive la formation de sensibilisation aux questions de sécurité et à ce qu'il respecte les procédures garantissant sa sûreté. Si la situation l'exige, le PAM peut fonctionner avec un nombre de membres du personnel réduit et à partir d'autres sites.



ANNEXE I-A

VENTILAT			
	Quantité (en tonnes)	Valeur (en dollars)	Valeur (en dollars)
Produits alimentaires		1	
Céréales	32 493	12 907 680	
Légumes secs	6 072	5 060 500	
Huile et matières grasses	3 685	5 670 132	
Aliments composés et mélanges	9 459	9 867 973	
Autres	470	73 915	
Total produits alimentaires	52 178	33 580 199	
Transport externe		8 203 798	
Transport terrestre, entreposage et manutentio	n	7 611 259	
Autres coûts opérationnels directs: produits alin	mentaires	4 097 338	
Produits alimentaires et coûts connexes ¹		53 492 594	53 492 594
Espèces et bons		25 328 160	
Coûts connexes		4 545 688	
Espèces et bons, et coûts connexes		29 873 848	29 873 848
Développement et augmentation des capaci	tés	4 697 950	4 697 950
Coûts opérationnels directs	88 064 392		
Coûts d'appui directs (voir l'annexe I-B) ²			22 741 169
Total des coûts directs du projet	110 805 561		
Coûts d'appui indirects (7,0 pour cent) ³			7 756 389
TOTAL DES COÛTS POUR LE PAM			118 561 950

³ Le taux de recouvrement des coûts d'appui indirects peut être modifié par le Conseil pendant la durée du projet.



_

 $^{^1}$ Il s'agit d'un assortiment alimentaire indicatif utilisé à des fins d'établissement du budget et d'approbation, dont la composition peut varier.

² Chiffre indicatif donné à titre d'information. Le montant alloué au titre des coûts d'appui directs est revu chaque année.

ANNEXE I-B

COÛTS D'APPUI DIRECTS (en dollars)				
Dépenses de personnel et frais connexes				
Administrateurs	7 347 099			
Agents des services généraux	5 737 066			
Prime de danger et indemnités locales	496 500			
Total partiel	13 580 665			
Dépenses de fonctionnement et autres	5 387 240			
Dépenses d'équipement	1 660 626			
Sécurité	622 513			
Voyages et transports	1 140 125			
Études préalables, évaluations et suivi¹ 350 000				
TOTAL DES COÛTS D'APPUI DIRECTS 22 741 169				

¹ Correspond aux coûts estimatifs lorsque ces activités sont réalisées par des tiers. Si les activités sont menées par le personnel du bureau de pays, les coûts sont inclus dans les rubriques "Dépenses de personnel et frais connexes" et "Voyages et transports".



-

ANNEXE II: CADRE LOGIQUE				
Résultats	Indicateurs de performance	Hypothèses		
Objectif stratégique 1: Sauver des vies et	préserver les moyens d'existence dans les situations d'urgence			
Effet direct 1.1 Réduction ou stabilisation de la dénutrition chez les enfants âgés de moins de 5 ans,	 Efficacité du traitement de la malnutrition aiguë modérée (taux de récupération, de mortalité, d'abandon du traitement et de non-réaction au traitement) 	Les partenaires disposent des capacités et des ressources suffisantes pour mettre en œuvre les activités prévues		
les femmes enceintes et les mères allaitantes	Cibles: taux de mortalité <3%; taux de récupération >75%; taux de non-réaction <15%; taux d'abandon <15%	Des centres de santé sont disponibles pour la prise en charge des enfants souffrant de malnutrition		
Produit lié: A [Voir le tableau des produits ci-après]	Indicateurs de produit liés: A.1, A.2 et A.6 [Voir le tableau des produits ci-après]	Les mécanismes gouvernementaux de coordination des activités nutritionnelles fonctionnent efficacement Aucune épidémie ou maladie grave ne se déclare		
		Aucune catastrophe naturelle de grande ampleur ne se produit, pas plus que des troubles sociaux		
Effet direct 1.2 Stabilisation ou amélioration de la consommation alimentaire des ménages ciblés au cours de la période d'assistance Produit lié: A	 Score de consommation alimentaire Cible: 80% des ménages ciblés ont un niveau de consommation au moins limite Diversité du régime alimentaire quotidien moyen Cible: 100% des ménages ciblés consomment au moins 3 groupes d'aliments en moyenne par jour Indicateurs de produit liés: A.1 et A.2 	Le contexte politique permet de fournir une assistance alimentaire en respectant les principes humanitaires Aucune catastrophe naturelle de grande ampleur de ne produit, pas plus que des troubles sociaux		
Effet direct 1.3 Aptitude des institutions nationales, des entités régionales et des organismes humanitaires à se préparer aux situations d'urgence, à les évaluer et à y faire face Produits liés: C et D	 Indice des capacités de préparation aux situations d'urgence et d'intervention Cible: indice en hausse par rapport à l'évaluation initiale Indicateurs de produit liés: C.2, C.3, D.1 et D.2 	La situation politique reste stable		



ANNEXE II: CADRE LOGIQUE					
Résultats	Hypothèses				
Objectif stratégique 2: Soutenir ou rétabli suite de situations d'urgence	r la sécurité alimentaire et la nutrition et créer ou reconstituer les	s moyens d'existence dans des milieux fragiles et à la			
Effet direct 2.1	> Score de consommation alimentaire	Les bénéficiaires utilisent les fonds qu'ils ont pu			
Obtention ou maintien d'une consommation alimentaire adéquate parmi les ménages ciblés	Cible: 80% des ménages ciblés ont un niveau de consommation alimentaire acceptable (ventilés en fonction du sexe du chef de famille)	économiser grâce à l'assistance sous forme de vivres ou d'espèces pour acheter d'autres produits aliments nutritifs, afin de compléter leur régime alimentaire			
· ·	 Diversité du régime alimentaire quotidien moyen 	La situation politique reste stable			
Produit lié: A	Cible: 80% des ménages ciblés consomment au moins 4 groupes d'aliments en moyenne par jour (ventilés en fonction du sexe du chef de famille)				
	Indicateurs de produit liés: A.1, A.2 et A.4				
Effet direct 2.2	Score relatif aux avoirs des communautés	La situation politique et les conditions de sécurité restent			
Amélioration de l'accès aux avoirs et aux services de base, y compris les	Cible: score supérieur au niveau de référence pour au moins 75% des communautés ciblées	stables			
infrastructures communautaires et commerciales	Indicateur de produit lié: B.1				
Produit lié: B					
Effet direct 2.3	> Indice de capacité nationale	La situation politique reste stable			
Développement de la capacité à répondre aux besoins liés à l'insécurité alimentaire dans le pays et à faire face aux catastrophes et aux chocs	Cible: score de l'indice de capacité nationale s'agissant de l'établissement d'un système de ciblage pour la mise en place du dispositif haïtien de filets de sécurité sociale Indicateurs de produit liés: F.1 et F.2				
Produit lié: F	mulcaleurs de produit lies. F. F.2				



ANNEXE II: CADRE LOGIQUE				
Résultats	Indicateurs de performance	Hypothèses		
Objectif stratégique 3: Réduire les risques	s et mettre les personnes, les communautés et les pays à même	de couvrir leurs besoins alimentaires et nutritionnels		
Renforcement de la résilience et réduction des risques de catastrophe et de choc auxquels sont exposés les communautés et les ménages ciblés en situation d'insécurité alimentaire, résultant notamment de l'amélioration de l'accès aux avoirs nécessaires à la subsistance Produits liés: A et G	 ➢ Score de consommation alimentaire Cible: 80% des ménages ciblés ont un niveau de consommation alimentaire acceptable ➢ Diversité du régime alimentaire quotidien moyen Cible: 80% des ménages ciblés consomment au moins 4 groupes d'aliments en moyenne par jour ➢ Score relatif aux avoirs des communautés Cible: score supérieur au niveau de référence pour 80% des communautés ciblées ➢ Indice des stratégies de survie Cible: indice des stratégies de survie en baisse ou stabilisé pour 100% des ménages ciblés (ventilé en fonction du sexe du chef de famille) Indicateurs de produit liés: A.1, A.4 et G.1 	Les parties prenantes demeurent pleinement mobilisées en faveur de la lutte contre l'insécurité alimentaire Des fonds suffisants sont disponibles en temps voulu pour garantir le bon fonctionnement de la filière d'approvisionnement		
Effet direct 3.2	> Indice de capacité nationale	La situation politique reste relativement stable		
Renforcement de la capacité des pays et des institutions en matière de réduction des risques	Cible: score de l'indice de capacité nationale s'agissant de l'établissement d'un système de ciblage pour la mise en place du dispositif haïtien de filets de sécurité sociale	Le Ministère des affaires sociales et du travail a les moyens voulus pour collaborer à l'élaboration du ciblage pour le dispositif de filets de sécurité sociale		
Produit lié: J	Indicateurs de produit liés: J.1 et J.2			



ANNEXE II: CADRE LOGIQUE						
Résultats	Indicateurs de performance	Hypothèses				
Objectif stratégique 4: Réduire la dénutrit	ion et rompre le cycle intergénérationnel de la faim					
Effet direct 4.1 Réduction de la dénutrition, y compris des carences en micronutriments, chez les enfants âgés de 6 à 59 mois, les femmes enceintes, les mères allaitantes Produits liés: A et L	 ➢ Efficacité du traitement de la malnutrition aiguë modérée (taux de récupération, de mortalité, d'abandon du traitement et de non-réaction au traitement)/taux de récupération nutritionnelle pour les personnes sous traitement antirétroviral ou sous traitement de brève durée sous surveillance directe Cibles: taux de récupération >75% taux d'abandon du traitement <15% taux de mortalité <3% taux de non-réaction au traitement <10% Sources des données: Registre des patients du Ministère de la santé/PAM; rapports mensuels des partenaires coopérants ➢ Proportion de la population ciblée qui participe à un nombre suffisant de distributions Cible: >66% Source des données: suivi post-distribution ➢ Proportion de la population remplissant les conditions pour bénéficier du programme qui y participe effectivement (couverture) Cibles:	Les partenaires disposent des capacités et des ressources suffisantes pour mettre en œuvre les activités prévues Des centres de santé adéquats sont disponibles pour la prise en charge des enfants souffrant de malnutrition Les mécanismes gouvernementaux de coordination des activités nutritionnelles fonctionnent efficacement Aucune épidémie ou maladie grave ne se déclare				

Indicateurs de produit liés: A.1, A.2, L.1 et L.2



	ANNEXE II: CADRE LOGIQUE					
Résultats	Indicateurs de performance	Hypothèses				
Produits liés						
Produit A: Distributions de produits alimentaires, de produits nutritionnels et d'articles non alimentaires de qualité et transferts d'espèces et de bons en quantité suffisante et en temps voulu au profit des bénéficiaires ciblés	 A.1 Nombre de femmes, d'hommes, de garçons et de filles recevant une assistance alimentaire par activité, catégorie de bénéficiaires, sexe, denrée, article non alimentaire, transferts monétaires et bons, en pourcentage du nombre prévu A.2 Quantité d'assistance alimentaire distribuée, par type, en pourcentage de la quantité prévue A.3 Quantité d'articles non alimentaires distribués, par type, en pourcentage de la quantité prévue A.4 Montant total des transferts monétaires en faveur des bénéficiaires ciblés, par sexe et catégorie de bénéficiaires, en pourcentage du montant prévu A.5 Valeur totale des bons distribués (bons d'alimentation/bons d'achat) aux bénéficiaires ciblés, par sexe et catégorie de bénéficiaires, en pourcentage de la valeur prévue A.6 Nombre d'institutions bénéficiant d'une assistance (par exemple écoles, dispensaires), en pourcentage du nombre prévu 	L'accès aux points de distribution est assuré Des fonds suffisants sont disponibles en temps voulu pour assurer la livraison rapide de produits nutritifs achetés sur le plan international L'assistance n'est pas entravée par des problèmes d'insécurité Les capacités et les conditions de sécurité sont suffisantes pour permettre la collecte en temps utile des données relatives au suivi post-distribution, conformément à ce qui est prévu Les communautés participent au recensement, à la planification, à l'exécution et à la poursuite des activités du projet Aucune rupture important de la filière d'approvisionnement ne se produit, et les vivres prépositionnés sont facilement disponibles à partir des pôles de distribution Les partenaires et les homologues responsables de la nutrition disposent de capacités et de ressources suffisantes Les partenaires tiennent leurs engagements Les marchés fonctionnent correctement dans les communautés ciblées, ce qui permet d'effectuer les distributions d'espèces Les prix des produits alimentaires de base et du carburant restent stables Des ressources suffisantes sont disponibles en temps voulu Les conditions de sécurité permettent de livrer les vivres dans les zones touchées				



	ANNEXE II: CADRE LOGIQUE	
Résultats	Indicateurs de performance	Hypothèses
Produit B: Avoirs communautaires ou avoirs utiles à la subsistance créés, remis en état ou entretenus par les ménages et les communautés ciblés	B.1 Nombre d'avoirs créés, remis en état ou entretenus par les ménages et les communautés ciblés, par type et unité de mesure	Des matières premières et des outils sont accessibles dans les zones ciblées Les communautés participent à l'entretien des avoirs créés Des formateurs qualifiés sont disponibles
Produit C: Moyens logistiques renforcés, Services aériens d'aide humanitaire des Nations Unies ou services de télécommunications d'urgence mis à disposition	 C.1 Quantité d'articles stockés dans les Entrepôts de fournitures humanitaires des Nations Unies fournis, par rapport aux quantités demandées, par type C.2 Nombre de biens et de services fournis, par type C.3 Nombre de passagers transportés C.4 Cargaisons transportées (en tonnes/mètres cubes) 	Des ressources suffisantes sont disponibles en temps voulu
Produit D: Capacité de gestion des situations d'urgence mise en place et/ou soutenue	 D.1 Nombre d'activités d'assistance technique organisées, par type¹ D.2 Nombre de personnes formées, par sexe et type de formation 	La Coordination nationale de la sécurité alimentaire et la Direction de la protection civile coopèrent et sont fermement engagées
Produit F: Systèmes nationaux de suivi de l'évolution de la sécurité alimentaire et de la nutrition renforcés	 F.1 Nombre d'homologues gouvernementaux formés à la collecte et à l'analyse des données sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle F.2 Nombre de rapports de suivi/surveillance sur la sécurité alimentaire et la nutrition établis avec l'aide du PAM 	Le personnel technique de la Coordination nationale de la sécurité alimentaire et l'Institut haïtien de la statistique et de l'informatique participent
Produit G: Capacités humaines atténuant les risques de catastrophe et de choc développées	G.1 Nombre de personnes formées, par sexe et type de formation	Les partenaires disposent de capacités et de ressources suffisantes pour fournir un appui complémentaire à valeur ajoutée, conformément à ce qui est prévu Les communautés ont la capacité, moyennant un appui, d'entretenir, de protéger et de renforcer les avoirs créés

^{9/17}

¹ Notamment, systèmes d'information à des fins d'alerte rapide, dispositifs de déclenchement et de coordination des secours, cadre général de l'intervention, analyse de la sécurité alimentaire et de la vulnérabilité, gestion de la chaîne d'approvisionnement humanitaire, télécommunications d'urgence, analyse des risques et alerte rapide, et appui à la planification nationale des interventions en cas de catastrophe.

ANNEXE II: CADRE LOGIQUE			
Résultats	Indicateurs de performance	Hypothèses	
Produit J: Appui fourni aux filets de sécurité nationaux concernant la sécurité alimentaire, la nutrition, l'éducation, les avoirs des communautés et la contribution globale au renforcement de la résilience	 J.1 Nombre d'activités d'assistance technique organisées², par type J.2 Nombre de personnes formées, par sexe et type de formation 	La Banque mondiale appuie sans interruption l'élaboration de l'examen indirect des moyens d'existence Le Ministère des affaires sociales et du travail consacre du personnel et du temps au renforcement des capacités et la mise en place d'un filet de sécurité Le PAM dispose de capacités et de ressources suffisantes pour assurer un appui de qualité	
Produit L: Conseils sur les politiques et appui technique fournis en vue d'améliorer la gestion de la sécurité alimentaire, de la nutrition et de l'alimentation scolaire	 L.1 Nombre d'agents publics formés par le PAM dans les domaines de la conception et de l'exécution de programmes nutritionnels et d'autres domaines en rapport avec la nutrition (techniques, stratégies, gestion), par sexe et type de formation L.2 Nombre d'activités d'assistance technique organisées, par type³ 	Les partenaires disposent de capacités et de ressources suffisantes pour assurer l'appui nutritionnel offert en parallèle. L'ensemble des activités nutritionnelles sont placées sous la supervision du Ministère de la santé publique et de la population (au niveau national, central, départemental et local), et les activités de communication relatives aux changements sociaux et comportementaux seront menées par CARE et ACF Les interlocuteurs du Ministère de la santé publique et de la population chargés des questions nutritionnelles disposent de capacités suffisantes au niveau départemental et local pour assurer toutes les activités de coordination, de formation et suivi Le PAM dispose de capacités et de ressources suffisantes pour assurer un appui de qualité	

³ Notamment, détachement de membres du personnel auprès du gouvernement; mise à disposition de compétences techniques pour la rédaction des directives et pour le renforcement institutionnel; accompagnement constant des institutions nationales; et mise à disposition de compétences techniques pour la conception, la gestion et le suivi des projets.



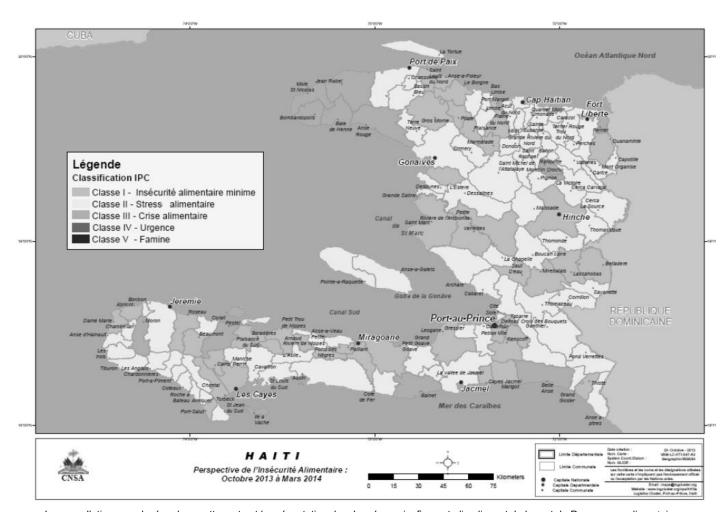
² Notamment, collecte, analyse et diffusion d'informations et de données chiffrées sur les risques, la vulnérabilité, la sécurité alimentaire et la nutrition; conception et accompagnement des stratégies, politiques et programmes mis en œuvre à l'échelle des communautés et sous la direction des pouvoirs publics relatifs aux filets de sécurité qui fournissent une assistance alimentaire et un appui technique en faveur de la sécurité alimentaire et nutritionnelle (ciblage, conditions imposées, choix de la modalité de transfert, suivi et évaluation, critères de début et de fin de prise en charge, etc.); évaluation des filets de sécurité et production de données concrètes; et activités techniques et analytiques transversales destinées à améliorer la prise en charge, à sensibiliser l'opinion et à influer sur l'élaboration des politiques dans le domaine des filets de sécurité au service de l'assistance alimentaire.

ANNEXE II: CADRE LOGIQUE			
Résultats	Indicateurs de performance	Hypothèses	
Indicateurs transversaux			
Problématique hommes-femmes Amélioration de l'égalité entre les sexes et autonomisation accrue des femmes	 Proportion de femmes exerçant des responsabilités au sein des comités de gestion de projet Cible: > 50% 		
Protection Fourniture et utilisation de l'assistance du PAM dans des conditions satisfaisantes en termes de sécurité, de transparence et de respect de la dignité	 Proportion de personnes bénéficiant d'une assistance qui ne rencontrent pas de problèmes de sécurité sur les sites des programmes du PAM ou sur le trajet emprunté pour s'y rendre ou en revenir Cible: 90% 		
Partenariats Coordination des interventions d'assistance alimentaire et mise en place et maintien de partenariats	 Nombre d'organisations partenaires fournissant des intrants et des services complémentaires Cible: 50% 		



ANNEXE III

IPSR HAÏTI 200618 (Carte CNSA – octobre 2013)



Les appellations employées dans cette carte et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Programme alimentaire mondial (PAM) aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.



LISTE DES SIGLES UTILISÉS DANS LE PRÉSENT DOCUMENT

ACA Assistance alimentaire pour la création d'avoirs

ACF Action contre la faim

CARE Cooperative for Assistance and Relief Everywhere

FAO Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

FIDA Fonds international de développement agricole

IPC Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire

IPSR intervention prolongée de secours et de redressement

OMD objectif du Millénaire pour le développement

OMS Organisation mondiale de la Santé
ONG organisation non gouvernementale

PIB produit intérieur brut

UNICEF Fonds des Nations Unies pour l'enfance

